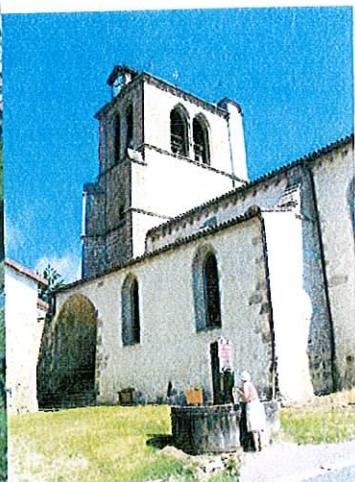


D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Les bons réflexes face aux risques



Mairie de Champétières
Le Bourg 63600 Champétières
Edition 2011

Les risques majeurs



Ayons les bons réflexes

Madame, Monsieur

La commune de Champétières, comme bien d'autres, peut-être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

Vous avez entre les mains le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les conduites à tenir si tel étaient le cas.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Conservez-le précieusement. Relisez-le de temps en temps. Apprenez les bons réflexes.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir aux mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours.

M.CHARTOIRE
Maire de Champétières

Se protéger face aux risques majeurs...

INONDATION

Une inondation est une submersion provoquée par des pluies importantes et durables.

A Champétières, le risque inondation est présent avec le ruissellement urbain et périurbain : lors de pluies de très forte intensité, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (parking, voiries, toitures ...). Les secteurs concernés sont :

- Le Bourg avec le ruisseau de Champétières
- Chavagnat avec le ruisseau du Bouy

	Pas de vigilance particulière requise.
	Risque de crue ou de montée rapide des eaux sans dommages significatifs. Vigilance si activités saisonnières et/ou exposées
	Risque de crue à débordements importants. Impacts sur la sécurité des biens et des personnes.
	Risque de crue majeure. Menace sur la sécurité des personnes et des biens.

MEMOIRE DU RISQUE

1999 - Inondation par une crue (débordement de cours d'eau), par ruissellement et coulée de boue. (Arrêté CATNAT publié le 29/12/1999).



A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Mettez en hauteur les meubles, objets précieux et produits dangereux



Coupez le compteur électrique et fermer le robinet d'arrêt du gaz



Amarrez les cuves

Prévoyez les équipements minimum: radio à piles, réserve d'eau potable, papiers d'identité, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures,..



Fermez les entrées possibles d'eau: portes, fenêtres, aérations...



Lorsque l'eau est arrivée

Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informés de la montée des eaux et des consignes

➤ Par la radio



Ne vous engagez pas sur une route inondée



Quittez votre véhicule



A l'annonce de l'ordre d'évacuation

Ne paniquez pas et quittez votre domicile



Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué

Si vous êtes hébergés par des proches, informez-en la Mairie



Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie

Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants

Après

Aérez le local et désinfectez à l'eau de javel après la fin de l'alerte

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

RISQUES METEOROLOGIQUES

Les risques météorologiques concernent les **orages**, les **tempêtes**, la **canicule**, les **chutes de neige** et le **verglas**. Une vigilance météorologique et quelques consignes de sécurité peuvent permettre à chacun de se protéger et de réduire les effets sur leurs biens.

MEMOIRE DU RISQUE

- Tempête du 27 Décembre 1999
- Canicule de 2003
- Tempête Xynthia de février 2010



RISQUES

TEMPETE – ORAGE

Chutes de branches
Risque d'électrocution
Inondations
Rupture d'alimentation
Foudroiement
Feu



Suivez les consignes



Ne téléphonez pas



Ecoutez la radio



Restez à l'abri



Fermez solidement portes et fenêtres

Ne sortez pas à l'extérieur pendant la tempête ou l'orage même si vous constatez un dégât sur votre habitation
Débranchez vos appareils électriques et l'antenne de votre télévision



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants



Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister
Fermez porte et fenêtres



Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation



Limitez vos déplacements aux impératifs
Dégager la neige et salez devant votre domicile
Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

CANICULE

Déshydratation
En cas de risque de complication médicale, rapprochez vous de votre médecin



Personnes fragiles et isolées : inscrivez-vous en mairie afin que les services municipaux puissent vous assister
Fermez porte et fenêtres



Buvez régulièrement pour éviter la déshydratation

NEIGE – VERGLAS

Accidents de la route
Chutes sur chaussée glissantes
Hypothermie



Limitez vos déplacements aux impératifs
Dégager la neige et salez devant votre domicile
Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement et salage qui circulent souvent la nuit

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement du sous-sol dû à des processus d'érosion.

Des glissements de terrain



Des écroulements et chutes de blocs



MEMOIRE DU RISQUE

Le BRGM recense un évènement passé (www.bdmvt.net)

Coulées de boues et mouvements de terrain recensé en 1999

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES



AVANT

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde
- Disposez des équipements minimum: radio à piles, papiers d'identité, médicaments d'urgence...



PENDANT

- A l'extérieur fuyez latéralement et éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres.
- Ne prenez pas l'ascenseur



APRÈS

- Tenez-vous informés des consignes à suivre
- N'allez pas chercher les enfants à l'école; ils seront pris en charge par les enseignants
- Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile
- Évaluez les dégâts et les dangers
- Faites les déclarations nécessaires auprès de votre assureur
- Aérez le local après la fin de l'alerte
- Ne téléphonez pas (laissez le réseau disponible pour les secours sauf urgence vitale)



18

FEUX DE FORET

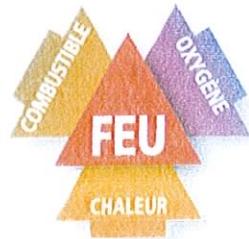
Les feux de forêts sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

A Champétières, la surface boisée représente environ 70% de la surface communale.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- Une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud) : très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feux par imprudence, malveillance ou accident.
- Un apport d'oxygène** : le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène.
- Un combustible** : le risque de feu est lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau, ...).

L'action de l'homme (entretien de l'espace, pénétration dans les boisements, points d'eau, délais d'alerte, moyens d'intervention) joue un rôle déterminant dans le développement d'un feu de forêt.



AVANT



▪ Informez-vous en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde

▪ Repérez les chemins d'évacuation, les abris,...

▪ Débroussailler régulièrement les abords des résidences

▪ Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

▪ Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie: points d'eau, matériel d'arrosage,...

▪ Aménager des zones « coupe feu » dans les massifs importants

PENDANT



18

Dès la constatation d'un départ de feu

▪ Appelez les pompiers au 18 ou au 112

▪ Attaquez le feu si c'est possible

▪ Recherchez un abri et signalez votre présence

▪ Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent

▪ Respirez au travers d'un chiffon humide

▪ Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation



Dans un bâtiment

▪ Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats

▪ Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur

▪ Fermez les portes et les fenêtres

▪ Occultez les aérations avec des linges humides

▪ En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités

APRÈS



▪ Tenez-vous informés des consignes à suivre

▪ Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

▪ Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu

DES QUE L'ALERTE EST LANCEE
AYEZ LES BONS REFLEXES

SEISME



LE GOUVERNEMENT
DU 22 OCTOBRE 2010

Qu'est-ce qu'un séisme : Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface

La France est divisée en cinq zones sismiques :

- 1 : sismicité très faible
- 2 : sismicité faible
- 3 : sismicité modérée
- 4 : sismicité moyenne
- 5 : sismicité forte

Le département du Puy de Dôme est concerné par le décret sismicité

La commune de Champétières est en zone de sismicité 3 : sismicité modérée.

Protection : les règles de construction parasismique sont obligatoires, pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant, pour les bâtiments de catégorie II, III et IV (décret 2010/1254 du 22 octobre 2010)



QUE FAIRE EN CAS DE SEISME

AVANT

Repérer les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité

Fixer les appareils et les meubles lourds

Préparer un plan de regroupement familial (repérer des abris)

Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire

S'informer des risques et des consignes de sauvegarde

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSSE

Rester ou l'on est

Se protéger la tête avec les bras

Ne pas allumer de flamme

A l'intérieur, se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

A l'extérieur, ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)

En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRES LA PREMIERE SECOUSSSE

Evacuer le plus vite possible

Se méfier des répliques possibles. Ecouter la radio

Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter son immeuble

Couper les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz

En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes, prévenir les autorités (18 ou 112).

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge

Ne pas téléphoner inutilement, libérer la ligne pour les secours.

Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

A RETENIR

NUMEROS UTILES

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

SAMU : 15

Que dire aux secours ?

Indiquer :

1. Votre nom
2. Le numéro de téléphone que vous utilisez
3. L'adresse précise du lieu de l'évènement ou accident
4. Le nombre de victimes et leur état



Avant de raccrocher, assurez-vous que vous avez donné tous les renseignements nécessaires. Attendez que l'on vous demande de raccrocher.

Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (Art. L1251 à L1256 du Code des Assurances).

Mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.